CIVIS
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ETANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CIVIS DU 30/09/25

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

PIERREFONDS CIVIS.RE

Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **mardi 30 septembre 2025** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **5 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- L'avenant n° 1 au contrat 2025-2032 de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Réseau Alternéo (**03**)

Améliorer la mobilité, l'intégration et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Depuis le 1er juin 2025, la CIVIS, autorité de mobilité sur son territoire, a confié la gestion de son réseau de transports au groupement CINEO via un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Face à un contexte économique contraint et à une fréquentation moindre sur certaines lignes, **l'intercommunalité a dû adapter son offre de transport afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en répondant aux besoins quotidiens des usagers,** notamment les déplacements domicile-travail. Ces changements avaient cependant généré une vive réaction citoyenne et politique.

Aussi, une large concertation citoyenne a été conduite entre juillet et août 2025. **Plus de 400 habitants de toutes les communes du territoire ont été rencontrés lors d'échanges de terrain, et 1 300 personnes ont répondu à un questionnaire en ligne. Cette démarche a permis de mieux identifier les faiblesses du réseau Alternéo et de préciser les attentes des usagers.**

À la suite de cette concertation, un avenant au contrat de DSP a été conclu pour intégrer des kilomètres supplémentaires, réajuster plusieurs lignes régulières et adapter l'enveloppe financière consacrée au service. Les principales mesures incluent :

- **SAINT-PIERRE** : Augmentation du nombre de courses sur les lignes 1, 2, 3, 4, 15, Litto express
- **SAINT-LOUIS** : Augmentation du nombre de courses sur les lignes 26, 25, 23, 21, 29, 30, 31 et création de la ligne 34
- **L'ÉTANG-SALÉ** : Augmentation du nombre de courses sur les lignes 41, 42, 43, 44, 45
- **LES AVIRONS** : Augmentation du nombre de courses sur les lignes 85, 86, 87, 88, 89

En complément de ces augmentations, des ajustements horaires, des prolongements de lignes, ainsi qu'un service minimum le dimanche permettront une meilleure adéquation à la demande des usagers sur l'ensemble du réseau.

Le surcoût pour la CIVIS s'élève à 13 417 265 euros sur la durée du contrat, ce qui représente une moyenne annuelle de 2,07 millions d'euros, soit une augmentation de 8,31% par rapport au budget initial de la DSP. **L'avenant, qui ne modifie pas la nature du contrat, entrera en vigueur le 1er novembre 2025, après notification au délégataire et validation administrative.**

Cette réorganisation vise à faire d'Alternéo un réseau plus inclusif, dynamique et à l'écoute des habitants, tout en respectant les contraintes économiques et organisationnelles. La CIVIS réaffirme ainsi son engagement à offrir un service de transport public performant, répondant aux multiples usages quotidiens : travail, santé, scolarité, loisirs et lien social.

SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :
communication@civis.re
0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD